



ALLIANCE FOR FOOD SOVEREIGNTY IN AFRICA

# Les coûts de l'initiative "Nourrir l'Afrique" de la BAD pour les paysans

*Un regard profond des 40 pactes nationaux*

## RÉSUMÉ EXÉCUTIF

L'initiative Dakar II de la Banque africaine de développement, intitulée "Nourrir l'Afrique : Souveraineté alimentaire et résilience", est le dernier et le plus ambitieux des ajouts au programme "Nourrir l'Afrique" de longue date de la Banque. Cette initiative vise à transformer l'agriculture africaine et à faire de l'Afrique un grenier à blé pour le monde entier. Mise en œuvre dans le cadre des plans nationaux de développement agricole de 40 pays africains, l'initiative a suscité un débat important quant à son approche et à ses effets potentiels. L'initiative vise à industrialiser les systèmes alimentaires africains avec un budget proposé de 61 milliards de dollars, provenant principalement du secteur privé et des institutions de développement. Toutefois, cette stratégie a été critiquée parce qu'elle risque de marginaliser les petits exploitants agricoles, de nuire à la biodiversité et de favoriser la dépendance à l'égard des multinationales pour l'achat de semences et de produits agrochimiques.

Pour mieux comprendre l'initiative de Dakar II, l'Alliance pour la souveraineté alimentaire en Afrique (AFSA) a analysé chacun des 40 "pactes nationaux", c'est-à-dire les plans globaux de développement agricole élaborés par des consultants pour le programme. Nous avons examiné les facteurs essentiels, notamment le financement, l'attribution des terres, les semences, l'utilisation de produits agrochimiques, la technologie et les personnes, afin d'évaluer leurs implications collectives pour les petits exploitants agricoles d'Afrique. Dans ce rapport, nous présentons les principales conclusions et les préoccupations qu'elles soulèvent.

Les détracteurs de l'initiative, dont le président irlandais, ont exprimé leurs inquiétudes quant à son approche unique et à l'importance qu'elle accorde à la monoculture à grande échelle, aux systèmes de semences formels et aux solutions de haute technologie telles que l'agriculture intelligente face au climat, l'agriculture numérique et de précision, et les intrants chimiques. Ces méthodes sont considérées

comme hors de portée des petits agriculteurs en raison de leur coût, des risques pour l'environnement et de la menace qu'elles font peser sur leur autonomie et leurs pratiques traditionnelles.

L'Alliance pour la souveraineté alimentaire en Afrique (AFSA), qui représente une coalition de 41 réseaux membres répartis dans 50 pays, s'est érigée en critique virulente des accords de Dakar II. L'AFSA plaide pour une évolution vers l'agroécologie et la souveraineté alimentaire, en soulignant l'importance de l'agriculture durable et de l'autonomisation des petits exploitants agricoles. Avec un impact sur environ 200 millions d'individus, la position de l'AFSA souligne un retour en arrière significatif contre l'industrialisation de l'agriculture à la manière de la révolution verte et appelle à une réévaluation des stratégies visant à libérer le potentiel agricole de l'Afrique.

En résumé, si l'initiative Dakar II représente un investissement important dans l'avenir de l'agriculture africaine, sa trajectoire actuelle soulève des inquiétudes quant à l'inclusivité, la durabilité environnementale et la viabilité à long terme de l'agriculture à petite échelle. Un recalibrage vers des approches plus holistiques, inclusives et durables, telles que l'agroécologie, est nécessaire pour garantir que le développement de l'agriculture africaine profite à toutes les parties prenantes et préserve la riche biodiversité et le patrimoine agricole du continent.

#### **Principales critiques :**

1. **Une approche unique :** Les pactes de Dakar II témoignent d'une approche unique du développement agricole, négligeant les divers besoins et contextes des pays africains et de leurs agriculteurs. Cette stratégie uniforme d'industrialisation de l'agriculture risque d'exclure les petits exploitants qui sont essentiels à la sécurité alimentaire et à l'héritage culturel du continent.
2. **Menaces pour les droits fonciers et l'environnement :** Le total cumulé des nouvelles terres proposées pour la production industrielle avoisine les 22 millions d'hectares, soit 220 000 km<sup>2</sup> - une superficie presque équivalente à celle du Ghana. Cela risque d'entraîner un déplacement massif des petits exploitants par le biais de l'accapement des terres et d'accroître la pression sur l'environnement en raison d'une agriculture industrielle non durable sur des terres actuellement non cultivées.
3. **Marginalisation des petits agriculteurs :** L'accent mis sur la monoculture à grande échelle et les systèmes de semences formels pose des problèmes aux petits exploitants pour assurer leur sécurité alimentaire et préserver la biodiversité. Cette approche marginalise l'importance des aliments locaux et leur enlève toute signification culturelle. En donnant la priorité aux systèmes de semences formels et aux solutions de haute technologie, on risque d'accroître la dépendance à l'égard des multinationales et d'éroder les pratiques traditionnelles de conservation des semences.
4. **Menaces pour la biodiversité :** L'accent mis par l'initiative sur les variétés de cultures uniformes à haut rendement dans les systèmes de semences officiels, associé à la promotion des engrais chimiques et des pesticides, constitue une menace importante pour la biodiversité et l'agriculture durable. Cette approche risque de réduire la diversité des cultures traditionnelles, les variétés de semences indigènes et les ressources génétiques précieuses, tout en suscitant

des inquiétudes quant à la durabilité environnementale, l'accessibilité financière et l'autonomie des agriculteurs, et en exacerbant les inégalités.

5. **Dépendance et contrôle** : La dépendance accrue à l'égard des multinationales semencières ou des agences gouvernementales en raison de la dépendance à l'égard des systèmes formels de semences certifiées suscite de vives inquiétudes. Cette dépendance pourrait nuire à l'autonomie et à la résilience des agriculteurs, en les rendant dépendants de sources extérieures pour leurs besoins en semences.

#### **Recommandations :**

- **Réévaluer l'approche de l'initiative** : Il est essentiel d'évaluer les stratégies de l'initiative de Dakar II pour s'assurer qu'elles sont inclusives, durables et adaptées aux besoins spécifiques des divers pays africains et de leurs agriculteurs.
- **Protéger les droits fonciers des petits exploitants** : Les utilisateurs actuels des terres doivent être protégés contre la dépossession arbitraire de leurs terres au profit de projets d'agriculture industrielle à grande échelle, conformément aux protections prévues par la stratégie de gouvernance foncière de l'Union africaine, les directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts, et la déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales.
- **Promouvoir l'agroécologie** : Il est recommandé de passer à l'agroécologie pour s'éloigner de la dépendance et de l'insécurité et s'orienter vers une agronomie décolonisée. Les modèles agroécologiques offrent une voie qui soutient un développement agricole diversifié et responsabilise les petits agriculteurs en fournissant une alternative viable, nutritive, abordable et durable à l'agriculture industrielle.
- **Adopter des approches inclusives et participatives** : Les politiques et les investissements devraient donner la priorité aux besoins et aux voix des petits exploitants agricoles, en veillant à ce qu'ils aient accès aux ressources, aux connaissances et aux marchés. Les processus décisionnels devraient être plus inclusifs et participatifs, en tenant compte des diverses perspectives des agriculteurs et des autres parties prenantes, afin de garantir que le développement agricole s'aligne sur les priorités des agriculteurs et des communautés africaines.
- **Préserver la biodiversité agricole** : Il convient de s'efforcer de préserver la biodiversité agricole en soutenant le maintien d'une grande variété de cultures et de races gérées par les petits producteurs de denrées alimentaires. Cette approche garantirait la résilience des petits exploitants et la durabilité de l'environnement dont ils dépendent.

###

## SOMMAIRE

RÉSUMÉ EXÉCUTIF .....	1
SOMMAIRE.....	4
1. INTRODUCTION.....	5
2. LES MÉTHODES.....	7
3. RÉSULTATS ET DISCUSSION.....	7
3.1 MONNAIE .....	7
3.2 LAND .....	9
3.3 PERSONNES.....	13
3.4 LES SEMENCES .....	14
3.5 TECHNOLOGIE.....	15
3.6 PRODUITS AGROCHIMIQUES.....	16
4. CONCLUSIONS.....	17
5. RÉFÉRENCES.....	19
6. PACTES DE LIVRAISON POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS LES PAYS.....	22
Annexe A. L'argent.....	1
Annexe B. Terre .....	5
Annexe C. Les personnes .....	7
A PROPOS DE L'AFSA.....	9
NOS MEMBRES .....	9
CONTACTEZ-NOUS.....	9

## 1. INTRODUCTION

Près de vingt ans après le début de la nouvelle révolution verte pour l'Afrique, le développement agricole du continent est à la croisée des chemins. Un rapport récent a montré que l'Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA), qui cherche depuis 18 ans à réaliser le développement agricole en Afrique par l'industrialisation et l'intensification à grande échelle des systèmes alimentaires africains, est en train d'échouer (Blair et al., 2021) et l'organisation a supprimé le terme "révolution verte" de son nom pour devenir simplement l'AGRA. Fait alarmant, l'Afrique subsaharienne est la seule région du monde où la sous-alimentation n'a pas diminué depuis 2005, année de création de l'AGRA (FAO et al., 2023). En effet, le nombre de personnes souffrant de faim chronique a augmenté de 50 %, et non diminué de 50 % comme le promettait l'AGRA.

De même, la Nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition (NAFSN) a été lancée en 2012 par les pays du G7 comme une initiative majeure pour lutter contre la faim en Afrique. Elle promettait de sortir 50 millions de personnes de la pauvreté au cours des dix prochaines années en favorisant les réformes favorables au marché et les flux de capitaux privés vers l'agriculture africaine. Cependant, il n'a pas tenu ses promesses et a disparu discrètement de la scène publique avant la fin de la période de dix ans (Praskova & Novotny, 2021).

À la suite des faibles progrès réalisés en matière de lutte contre la faim et d'amélioration des moyens de subsistance des petits exploitants agricoles, de nouveaux efforts sont déployés pour s'attaquer à ces problèmes. L'un de ces efforts a été le sommet de Dakar II, intitulé "Nourrir l'Afrique : Souveraineté alimentaire et résilience", organisé en janvier 2023 par la Banque africaine de développement et le gouvernement sénégalais. Des dizaines de dignitaires, dont 34 chefs d'État et de gouvernement, 70 ministres et des partenaires de développement ont assisté au sommet (BAD, 2023a). Les objectifs généraux du sommet étaient d'accroître la sécurité alimentaire et la productivité en Afrique, de limiter la dépendance à l'égard des importations et de faire de l'Afrique "un grenier à blé pour le monde" (BAD, 2023a).

La Banque africaine de développement (BAD) est un acteur clé du secteur agricole depuis de nombreuses années. Dès 1997, le secteur agricole a été classé comme stratégique par la BAD. À ce jour, 1 161 projets liés à l'agriculture ont été finalisés ou approuvés, pour l'équivalent de 18,4 milliards de dollars. En 2022, ce secteur représentait 23 % (1,9 milliard USD) des prêts, dons et prises de participation de la BAD ainsi que des garanties approuvées. Le programme Nourrir l'Afrique s'est taillé la part du lion avec 1,7 milliard. Ces fonds ont été utilisés pour construire ou réhabiliter 1 682 km de routes et fournir 2 605 tonnes d'intrants agricoles (engrais, semences, pesticides). Entre 2016 et 2025, le programme "Nourrir l'Afrique" de la BAD prévoit un investissement de 24 milliards de dollars pour transformer l'agriculture africaine (GRAIN, 2023).

La Banque africaine de développement a publié "40 Pactes pour l'alimentation et l'agriculture" pour tracer les voies à suivre pour atteindre les objectifs audacieux du sommet de Dakar II. Ces pactes visaient à produire "des indicateurs de réussite assortis de délais et clairement mesurables, y compris des politiques, des incitations et des réglementations nationales concrètes afin de créer un

environnement propice à des investissements plus importants et accélérés dans l'ensemble du secteur agricole" (BAD, 2023b).

Chaque pacte suit un format standardisé. Tout d'abord, le contexte local du pays est présenté, en examinant les taux de faim et la production alimentaire nationale. Ensuite, les défis actuels sont énumérés, démontrant souvent comment la faim et les chocs économiques ont augmenté au cours des dernières années. La troisième partie est consacrée à la recherche sur les politiques gouvernementales existantes en matière de développement agricole. Enfin, les pactes présentent leur feuille de route pour atteindre les objectifs d'une plus grande sécurité alimentaire et d'une diminution des importations de denrées alimentaires au cours des cinq à dix prochaines années. Cette dernière partie est parfois le fruit de l'engagement et de la collaboration des gouvernements et des partenaires financiers, qui s'appuient sur des plans existants et en créent de nouveaux.

Pour atteindre leurs objectifs, les pactes " fixent des objectifs d'autosuffisance dans des chaînes de valeur agricoles spécifiques, définissent des feuilles de route efficaces et efficientes - des systèmes de semences, une production compétitive, l'accès au marché, la vulgarisation, les réformes politiques... un financement basé sur les résultats, des partenaires clés et des contrats de performance " (BAD, 2023a). Une approche stratégique commune des pactes est le développement de zones spéciales de transformation agro-industrielle (SAPZ), appelées "agropoles" dans les pays francophones. Ces agropoles sont conçues pour stimuler la productivité et la compétitivité de l'agriculture en concentrant les activités agro-industrielles dans des régions à fort potentiel agricole. Ces agropoles facilitent l'intégration des efforts de production, de transformation et de commercialisation en réunissant les producteurs agricoles, les transformateurs, les agrégateurs et les distributeurs en un seul lieu afin de réduire les coûts de transaction et d'améliorer les services aux entreprises. En équipant les zones rurales d'infrastructures essentielles, les agropoles attirent les investissements privés et favorisent le développement social et économique (Pacte du Nigeria).

Dans les 40 pays participants, il existe un large éventail de cadres sociaux, écologiques et agricoles. Malgré cette diversité, les approches prescrites par les initiatives sont étonnamment homogènes. Cette approche reflète la révolution verte pour l'Afrique, en adoptant un modèle de solution universelle pour le développement agricole qui ne tient pas compte des différents contextes et paysages. L'accent mis sur les principales cultures de base, les outils agricoles mécanisés et les systèmes fonciers standardisés condense les pratiques dans un effort uniforme visant à l'agro-industrialisation.

Ces 40 pactes représentent une mobilisation importante de ressources. Rien que pour le sommet, le site web de la BAD affirme que 36 milliards de dollars ont été mobilisés pour atteindre les objectifs du pacte, dont 10 milliards de dollars de la BAD, 7 milliards de dollars de la Banque islamique, 5 milliards de dollars de l'USAID, 4 milliards de dollars de l'UE et 3 milliards de dollars du Fonds international de développement agricole (BAD, 2023a). Les derniers rapports de la BAD affirment qu'elle a "mobilisé plus de 70 milliards de dollars dans le cadre d'un effort mondial sans précédent" (BAD, 2024).

À lui seul, cet investissement est supérieur à tout ce qui a été dépensé précédemment pour les efforts de la nouvelle révolution verte en faveur du développement agricole sur le continent. Avec une telle somme d'argent censée être investie, les pactes marquent le début d'une nouvelle ère pour le développement de l'agriculture africaine. Avec un potentiel aussi énorme pour modifier les systèmes

alimentaires sur le continent, une analyse critique de ce que les pactes appellent de leurs vœux est nécessaire. Cette étude examinera le type de solutions que les pactes proposent pour l'agriculture africaine, l'affectation des fonds qui y sont attachés et l'impact des initiatives des pactes sur les petits exploitants agricoles.

## 2. MÉTHODES

Les 40 pactes ont été examinés pour cette étude, ainsi que la littérature grise supplémentaire de la BAD sur le sommet. Après avoir examiné quelques accords initiaux pour mieux comprendre les informations qu'ils contenaient, nous avons analysé trois facteurs clés (l'argent, la terre et les personnes) dans les 40 accords. Nous avons compilé les résultats pour les accords qui contenaient des données relatives à ces trois variables principales. Plus précisément, les données comprenaient le coût total de chaque pacte, à quoi l'argent a été alloué, d'où il provient, combien de nouvelles terres doivent être mises en culture, combien de nouvelles terres doivent être irriguées et combien de personnes doivent être incluses dans les nouveaux programmes de production industrialisée. En outre, d'autres données n'entrant pas dans ces catégories mais permettant de répondre à nos principales questions de recherche ont été collectées en cours de route, notamment sur les semences, les produits agrochimiques et la technologie.

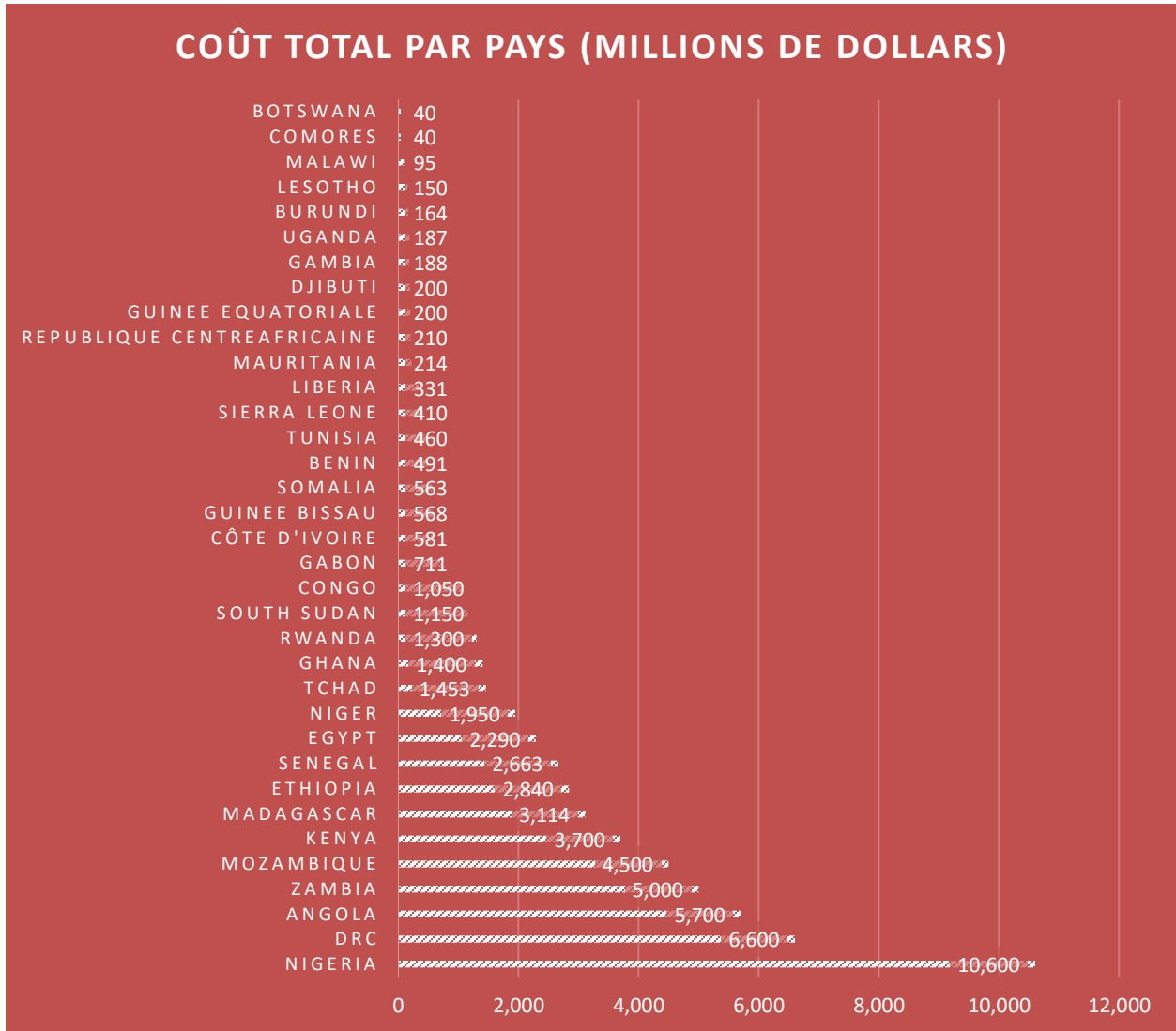
## 3. RÉSULTATS ET DISCUSSION

### 3.1 L'ARGENT

Au total, les 40 pactes représentant 40 pays africains de toutes les régions du continent demandent 61 milliards de dollars supplémentaires pour industrialiser les systèmes alimentaires africains. À lui seul, ce chiffre est supérieur au PIB de plus de 40 pays africains. Ce chiffre représente à la fois les fonds engagés et les fonds à collecter auprès des gouvernements nationaux, du secteur privé, des institutions de développement et des organisations d'agriculteurs.

Bien qu'il soit difficile de savoir exactement d'où cet argent est censé provenir, on estime que le secteur privé financera au moins un quart du budget total. Cette forte dépendance à l'égard du secteur privé risque d'entraîner un sous-financement des plans si les entreprises n'investissent pas, et si elles le font, elle ouvre la voie aux entreprises pour remodeler l'agriculture africaine en fonction de leurs intérêts. Bien que ce processus soit en cours, les pactes, comme nous l'avons mentionné plus haut, pourraient l'accélérer considérablement et consolider le rôle dominant de l'industrie dans la production à petite échelle. Par exemple, au Nigeria, le pacte cherche à soutenir les partenaires existants du secteur privé, notamment "Sahel consulting, Seed companies, TATA/JD, NAMEL, TROTRO, ALLUVIAL AFEX, Baban Gona, Sasakawa Global, Psaltry International, Flour Mills of Nigeria, Nestle, Kellogg's, WAMCO CamPinaetc" (Pacte du Nigeria). Ces bailleurs de fonds représentent des sociétés de tracteurs et des multinationales telles que Nestlé et Kellogg's, toutes ayant leurs propres intérêts commerciaux qui ne sont pas nécessairement en corrélation avec la souveraineté alimentaire en Afrique. En outre, le pacte fait largement référence aux "sociétés semencières", sans grande transparence quant à l'identité de ceux qui cherchent à contrôler les systèmes semenciers africains.

Le tableau ci-dessous présente les besoins budgétaires prévus pour atteindre les résultats dans chacun des 35 pactes de pays pour lesquels des chiffres fermes ont été fournis. Les chiffres représentent le coût total par pays en millions de dollars américains. Le total s'élève à plus de 61 milliards de dollars pour le programme décennal. Voir l'annexe A pour plus de détails.



D'autres bailleurs de fonds importants des pactes sont des institutions et des organisations de développement. Il s'agit notamment de la Fondation Bill & Melinda Gates, de l'AGRA, de l'USAID, de la FAO, du FIDA, de la JICA, de l'UE, de la Banque mondiale et de la BAD. Bien que ces organisations puissent sembler représenter une catégorie distincte d'intérêts, leurs efforts s'alignent sur le secteur privé bien plus que sur les besoins des petits exploitants agricoles. Au cours des 25 dernières années, la BAD a fait de l'agro-industrialisation une de ses principales stratégies de développement, les projets agricoles représentant un quart de ses dépenses totales en 2022. Cependant, de nombreux projets agricoles de la BAD ont été critiqués pour des raisons sociales et écologiques, car ils permettent aux



multinationales d'exercer leur pouvoir et de faire des profits aux dépens des agriculteurs et de l'environnement (GRAIN, 2023).

En ce qui concerne l'affectation des fonds, les pactes promeuvent des modèles industriels et à grande échelle de développement agricole. Malgré la volonté affichée du sommet de voir l'Afrique se nourrir elle-même, les pactes encouragent à plusieurs reprises les cultures de produits de base destinées à l'exportation, tant sur le continent qu'à l'extérieur de celui-ci. Cela est particulièrement visible en Afrique du Nord, où le Moyen-Orient, plutôt que les pays africains, devient la principale destination des denrées alimentaires produites localement (pactes pour la Somalie et la Mauritanie).

Les pactes mettent également l'accent sur un petit nombre de cultures de produits de base faisant l'objet d'un commerce international. Le maïs, le riz, le soja, le blé et les oléagineux dominent les pactes et doivent être cultivés en monoculture à grande échelle. Toutefois, cette approche pose des problèmes aux agriculteurs qui doivent maintenir la diversité des cultures et des régimes alimentaires, assurer leur sécurité alimentaire et préserver la biodiversité, essentielle à la santé des sols et à la robustesse des agroécosystèmes.

Bien que les pactes détaillent le problème critique de la faim dans de nombreux pays, ils promeuvent systématiquement des cultures plus adaptées à l'alimentation animale qu'à la consommation humaine. Cette orientation est motivée par le potentiel de profit pour les entreprises agroalimentaires et les semenciers plutôt que par l'impératif de nourrir les populations. Malgré quelques clins d'œil à des cultures plus adaptées aux régimes alimentaires locaux, telles que le manioc, l'horticulture, l'igname et les fruits, ces gestes sont éclipsés par la pression prédominante exercée sur les cultures de rente. Cet accent ne marginalise pas seulement l'importance des aliments locaux, mais il enlève aussi leur signification culturelle, car des efforts sont faits pour adapter les cultures traditionnelles aux marchés mondiaux.

Les pactes aspirent à faire de l'agriculture et de l'élevage africains des secteurs dynamiques, moteurs de la croissance et de la diversification économiques. Cependant, ils négligent la composante essentielle de la biodiversité agricole, qui est cruciale pour la résilience des petits exploitants. En donnant la priorité à la diversification économique plutôt qu'à la préservation d'une riche variété de cultures entretenues par les petits exploitants, les accords mettent non seulement en péril les moyens de subsistance de ces agriculteurs, mais menacent également la durabilité environnementale dont ils dépendent. Cette approche compromet à la fois le bien-être des communautés de petits exploitants et l'équilibre écologique nécessaire à leur survie.

### **3.2 LE FONCIER**

Pour les 23 pactes qui ont fourni des données sur les besoins en terres, les plans prévoient la mise en production industrielle de 25,7 millions d'hectares, dont une grande partie sur des terres nouvelles ou "sous-utilisées" pour de grandes exploitations agricoles en bloc dirigées par l'agro-industrie. Plus de 6 millions d'hectares devraient être irrigués pour soutenir les exploitations industrielles. Le besoin total en terres est de plus de 257 000 km<sup>2</sup>, ce qui équivaut à une superficie plus grande que celle du Ghana ou de l'Ouganda.

Dans la mesure où l'expansion se fait sur des terres déjà utilisées par des agriculteurs, des éleveurs ou d'autres producteurs ruraux, elle représente une menace pour leurs droits fonciers. Dans la mesure où le programme met en production de nouvelles terres, il représente une menace pour l'environnement, un abandon de toute prétention à une "intensification durable" basée sur l'augmentation de la productivité des petits exploitants.

L'expansion proposée des terres cultivées par l'industrie est un discours familier du président de la BAD, Akinwumi Adesina. Il a souvent déploré le fait que l'Afrique sous-utilise ses terres arables, qui représenteraient 65 % de l'ensemble des terres arables non cultivées de la planète (Adesina, 2022). Il a exposé sa vision à un public de l'USDA : "La savane africaine, estimée à 600 millions d'hectares, dont 400 millions peuvent être cultivés, a été qualifiée de plus grand atout oublié de l'Afrique. Seuls 10 % de cette immense superficie sont cultivés. Ce que l'Afrique doit faire, c'est transformer ses savanes, comme l'a fait le Brésil, et devenir une puissance mondiale en matière d'alimentation et d'agriculture" (Adesina, 2018). Il est intéressant de noter que le président de la BAD, M. Adesina, a obtenu son doctorat en économie agricole à l'université Purdue, dans l'État américain de l'Indiana (Corn Belt), et qu'il se réfère à Norman Borlaug ("le père de la révolution verte") comme à son mentor.

**Le bassin du Congo** est la deuxième plus grande forêt tropicale du monde. Il comprend le Cameroun, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République du Congo, la Guinée équatoriale et le Gabon. Il couvre près de 70 % des terres forestières d'Afrique. Sur les 530 millions d'hectares que compte le bassin du Congo, 300 millions sont composés de forêts : 99 % d'entre elles sont des forêts primaires ou naturellement régénérées, par opposition aux plantations. L'agriculture sur brûlis, l'agriculture commerciale et le développement d'infrastructures pour désenclaver les zones forestières, ainsi que la construction de routes agricoles secondaires sont les principales causes de la déforestation (CIFOR/ICRAF, 2015). Les forêts tropicales du monde entier absorbent d'énormes quantités de dioxyde de carbone, ce qui ralentit le réchauffement de la planète. Selon des chercheurs de l'université de Gand, la forêt tropicale de la République démocratique du Congo est le plus important puits de carbone de la forêt tropicale au monde - plus important même que l'Amazonie en Amérique du Sud (The Congo Basin Forest Partnership (CBFP), 2023). Les accords de Dakar II montrent que, dans seulement trois des six pays du bassin du Congo, plus de cinq millions d'hectares de terres sont destinés à l'agro-industrialisation (RDC 4 900 000 ha, Congo 100 000 ha, Gabon 100 000 ha). Cette zone de 51 000 km<sup>2</sup> - environ deux fois la taille du Rwanda - sera transformée en production industrielle dans les pays du bassin du Congo, en grande partie boisés. Cette vague potentielle d'acquisitions de terres à grande échelle par des investisseurs du secteur privé risque d'accélérer la déforestation du deuxième poumon de la planète et de déplacer des millions d'utilisateurs des terres.

**Le graphique ci-dessous** montre la superficie des terres qu'il est proposé de transformer (en hectares) selon les 23 pactes nationaux dans lesquels des chiffres précis ont été fournis. Il s'agit donc d'une estimation basse puisqu'elle inclut des données provenant d'un peu plus de la moitié des pays. Voir l'annexe B pour plus de détails.



De nombreux pactes affirment que si la terre n'est pas utilisée pour la monoculture commerciale à grande échelle, c'est qu'elle est utilisée de manière inappropriée. Par exemple, au Rwanda, la "fragmentation des terres" est citée dans le pacte comme un obstacle majeur au développement parce que les "parcelles des agriculteurs sont trop petites pour produire un surplus commercialisable permettant d'investir dans la production future" (Pacte du Rwanda). Au Lesotho, le pacte souligne que la plupart des terres sont détenues de manière traditionnelle et que la plupart des transferts de terres se font de manière informelle. En conséquence, "il n'existe pas de registre foncier complet, ni de base de données des parcelles agricoles. Cela interdit effectivement l'utilisation de la terre comme garantie, en particulier compte tenu de l'incertitude liée à la transférabilité des baux et du risque de réputation qu'une institution de prêt encourrait si elle devait reprendre possession de la terre" (Pacte du Lesotho). Dans ce cas, les terres détenues par les petits exploitants deviennent des "garanties" dans les plans d'endettement des grandes entreprises. Au Ghana également, "le régime foncier est un défi majeur pour l'agriculture et la production agricole... Il constitue une contrainte pour la production agricole, en particulier pour les investissements commerciaux, en raison de ses effets généraux sur l'accès et la sécurité ; il a découragé les investissements dans le développement des terres pour soutenir la production agricole" (Pacte du Ghana).

Alors que les pactes déplorent le régime foncier des petits exploitants, leurs alternatives menacent la souveraineté foncière des petits exploitants. Considérant la tenure des petits exploitants comme

inefficace, les pactes ouvrent la porte à la poursuite de l'accaparement des terres à grande échelle par les gouvernements et les entreprises qui dépossèdent les petits exploitants de leurs terres (Cotula 2009, Nyantakyi-Frimpong & Benzer Kerr, 2014). La notion même de terres cultivées ou arables repose sur certaines notions de formes d'agriculture autorisées qui rendent invisibles l'agriculture des petits exploitants, le pastoralisme, l'agroforesterie, la chasse-cueillette et d'autres systèmes alimentaires, les exposant ainsi aux vulnérabilités de l'expropriation des terres et à l'insécurité de la tenure. Le Rwanda, par exemple, est promis à une augmentation massive des terres consacrées à près d'un million d'hectares d'agriculture industrielle. Selon le gouvernement rwandais, le pays ne dispose que de 1,4 million d'hectares de terres arables au total. Et encore, 1,6 million d'hectares étaient cultivés avant les plans de Dakar II (Autorité rwandaise de gestion de l'environnement). On peut donc se demander d'où viendra l'augmentation proposée des terres cultivées et quel en sera l'impact sur l'environnement et les droits fonciers des utilisateurs actuels.

Alors que les petits exploitants agricoles ont géré et adapté leurs propres terres, comprenant l'importance de la biodiversité pour des systèmes alimentaires prospères, les pactes proposent d'acquérir de nouvelles terres principalement pour la monoculture de quelques produits clés, principalement le maïs, le riz et le soja.

Cela peut expliquer la nécessité d'augmenter considérablement les surfaces irriguées, car ces cultures, en particulier le riz, nécessitent de grandes quantités d'eau. Toutefois, sur l'un des continents les plus arides du monde, une telle augmentation de l'irrigation devrait entraîner une hausse spectaculaire de la pression sur les ressources en eau dans de nombreux pays. Les zones arides représentent environ 43 % de la surface terrestre de l'Afrique, environ 75 % de la surface utilisée pour l'agriculture et environ 50 % de la population, y compris un grand nombre des ménages ruraux les plus vulnérables. La vulnérabilité des zones arides augmente, mettant en péril les moyens de subsistance de millions de personnes (Cervigni & Morris, 2016). Alors que les petits exploitants agricoles peuvent tirer des avantages considérables de l'irrigation (par exemple, l'irrigation au goutte-à-goutte pour la production de légumes, qui permet de produire plusieurs cultures par an), les plans des pactes mettent l'accent sur l'irrigation à grande échelle pour la production industrielle de monocultures de rente.

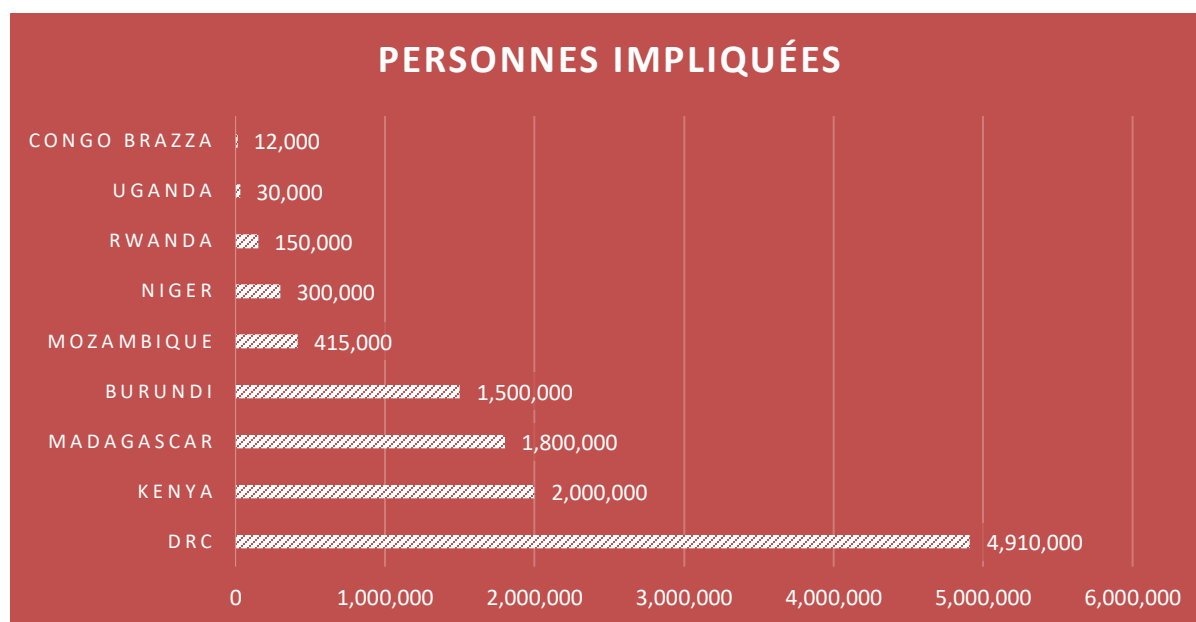
La Tanzanie fournit une étude de cas sur la manière dont les pactes cherchent à modifier la gestion des terres pour les petits exploitants africains. Le pacte se concentre sur l'augmentation de la production de blé, d'huiles de graines et de légumes et, ce faisant, vise une augmentation de la surface cultivable de 1,2 million d'hectares. Alors que "la plupart des terres destinées à l'agriculture et à l'agro-industrie appartiennent encore aux conseils de village et doivent encore être transférées, planifiées et étudiées" (pacte de la Tanzanie), le pacte prévoit une meilleure utilisation de l'agriculture en blocs et de la monoculture dans les trois chaînes de valeur mentionnées. Le gouvernement et le secteur privé sont des agents essentiels pour déposséder les petits exploitants de leurs terres en "investissant dans l'identification et l'acquisition de terres disponibles pour l'agriculture en blocs à grande échelle et l'installation d'infrastructures d'irrigation et de barrages" (Pacte de la Tanzanie). En fin de compte, le Pacte lui-même devient une invitation pour le secteur privé à s'emparer de terres à grande échelle avec le soutien total du gouvernement : "Le gouvernement souhaite s'associer au secteur privé pour le

défrichage et l'administration des terres, la formalisation et l'enregistrement en cours, en fournissant des technologies et des services d'arpentage et de cartographie cadastrale" (Pacte de la Tanzanie).

Comme le montrent ces différents exemples, les pactes pourraient non seulement canaliser l'argent vers l'agro-industrialisation, mais aussi donner le coup d'envoi à une vague d'acquisitions de terres à grande échelle sur tout le continent, en favorisant les grandes exploitations en bloc et les monocultures au détriment des petits exploitants. Outre le problème de l'accaparement des terres terrestres, il existe une tendance croissante à l'accaparement des terres offshore, illustrée par l'évolution de la situation au Bénin. Le pacte du Bénin présente des plans pour "le développement de l'aquaculture, qui comprend la construction de dix aquapoles, chacune couvrant 25 hectares, dont l'achèvement est prévu d'ici 2026". Les pactes cherchent à restructurer radicalement la manière dont les ressources naturelles sont utilisées sur le continent et en dehors.

### 3.3 PERSONNES

Le tableau ci-dessous présente les chiffres des neuf pays où un grand nombre de ménages agricoles sont impliqués. (Certains accords font référence au nombre d'agriculteurs, d'autres au nombre de ménages). Voir l'annexe C pour plus de détails.



Les pactes n'impliquent pas seulement l'argent et la terre, mais aussi les petits exploitants eux-mêmes dans de nouveaux paradigmes de production. En fin de compte, à travers toutes les interventions mentionnées, les pactes cherchent à transformer l'identité des petits exploitants agricoles en Afrique. Dans l'ensemble, les pactes prévoient la participation de 11 117 000 petits exploitants à des programmes de production industrialisés. Dans les projets d'agriculture en bloc, ils servent d'agriculteurs contractuels fournissant une culture de base telle que le riz à une "ferme d'ancrage" à l'échelle industrielle pour la commercialisation, avec peu de contrôle sur leurs terres, le choix des cultures ou les prix. La création de nouveaux emplois, la fourniture de semences améliorées et d'équipements d'irrigation mécanisés, ainsi que divers autres programmes, modifient la manière dont

les petits exploitants exercent leur souveraineté sur leur alimentation. Au Kenya, par exemple, le pacte propose de "transformer 2 millions d'agriculteurs pauvres en producteurs excédentaires grâce au financement des intrants et à un soutien intensif à la vulgarisation agricole" (pacte du Kenya). Dans l'ensemble, ce changement spectaculaire montre comment les pactes envisagent une réorganisation complète du monde rural en Afrique.

### **3.4 LES SEMENCES**

Un autre élément essentiel des accords est la proposition de mise en place de "systèmes de semences formels" pour les petits exploitants. En Tanzanie, au Ghana, en Égypte, au Nigeria, au Rwanda, en Somalie et au Bénin en particulier, les systèmes de semences certifiées sont un objectif direct des pactes. Les systèmes de semences formels peuvent directement porter atteinte aux petits exploitants qui s'appuient sur des systèmes de semences traditionnels qui protègent leur capacité à cultiver ce qu'ils veulent, quand ils le veulent et comme ils le veulent.

Les systèmes de semences formelles et certifiées ouvrent la porte aux multinationales semencières qui veulent s'immiscer dans la vie des petits exploitants. Par exemple, au Lesotho, le plan prévoit davantage de semences certifiées. Il démontre les menaces que représentent les systèmes de semences formels : "Au fil du temps, de nombreuses variétés indigènes traditionnelles ont été remplacées par des variétés commerciales pour lesquelles les semences et les plants sont facilement disponibles, bien que la plupart soient importés d'Afrique du Sud et ne soient pas particulièrement adaptés au climat et aux sols du Lesotho" (Pacte de Lesotho).

Un autre exemple de la volonté de mettre en place des systèmes semenciers formels vient de Tanzanie, où le Pacte cherche à améliorer les projets de certification des semences déjà en cours, qui comprennent la création de fermes semencières, d'installations de traitement des semences et d'installations de stockage des semences, sous la supervision d'une agence semencière réglementée par le gouvernement. Cette agence travaille strictement avec les chaînes de valeur des produits de base, assurant leur propagation par rapport à d'autres cultures. Au total, 30 millions de dollars sont consacrés à la mise en place de systèmes semenciers formels en Tanzanie, le secteur privé étant ciblé comme principal bailleur de fonds pour la certification des semences (Pacte de Tanzanie).

De nombreuses organisations d'agriculteurs africains résistent à la croissance des systèmes formels de semences certifiées en raison de préoccupations diverses sur le continent :

- **Coût et accessibilité** : Les systèmes formels sont souvent plus coûteux que les méthodes traditionnelles ou informelles de production de semences, ce qui fait que les petits agriculteurs ont du mal à se procurer des semences certifiées. Cela pourrait aggraver les inégalités dans l'agriculture.
- **Dépendance et contrôle** : Les critiques craignent une dépendance accrue à l'égard des multinationales ou des gouvernements pour les semences, ce qui réduirait l'autonomie et la résilience des agriculteurs, comme on l'a vu lors de ruptures d'approvisionnement telles que la pandémie de COVID-19.

- Menace pour la biodiversité : Les semences certifiées favorisent des variétés de cultures limitées et uniformes, ce qui peut nuire à la diversité des cultures traditionnelles et aux types de semences indigènes adaptées aux conditions locales.
- Déplacement des systèmes informels : Les systèmes formels de semences pourraient remplacer les pratiques traditionnelles de conservation et d'échange de semences, qui sont cruciales pour l'adaptabilité de l'agriculture africaine.
- Marginalisation des petits exploitants agricoles : Ces systèmes pourraient favoriser les grandes exploitations ou les exploitations orientées vers l'exportation, au détriment des petits exploitants qui constituent la majorité de la communauté agricole africaine.
- Absence d'approches participatives : La promotion de systèmes formels est souvent critiquée pour ne pas impliquer les communautés locales et les parties prenantes, négligeant ainsi la diversité des besoins et des connaissances.

En résumé, l'opposition découle de préoccupations concernant l'accessibilité financière, la dépendance, la perte de biodiversité, le déplacement des pratiques traditionnelles, la marginalisation des petits exploitants agricoles et les stratégies de développement non inclusives. Les critiques appellent à des approches plus inclusives et durables pour répondre aux divers besoins des agriculteurs africains.

L'élaboration de lois favorisant les droits des sélectionneurs ouvre également la voie aux variétés de cultures génétiquement modifiées (GM), qui ne sont pas autorisées dans la plupart des pays africains. Les semences génétiquement modifiées représentent également un coût important pour les petits exploitants qui produisent ou partagent généralement leurs propres semences. Ces coûts sont souvent prohibitifs et creusent les inégalités entre les agriculteurs (Boafo & Lyons, 2022). Nombreux sont ceux qui s'opposent à l'introduction de cultures génétiquement modifiées en raison de préoccupations concernant l'impact sur l'environnement, la souveraineté et la sécurité alimentaires, les risques pour la santé et la sécurité, les impacts économiques, les considérations éthiques et culturelles, le manque de transparence et la promotion de pratiques agricoles alternatives et durables. Ces préoccupations reflètent le désir de protéger l'environnement, de promouvoir la souveraineté alimentaire et de garantir le bien-être des agriculteurs et des consommateurs du continent.

### **3.5 TECHNOLOGIE**

Le remplacement des semences traditionnelles par des variétés dites "intelligentes face au climat" (pactes du Bénin et de la Somalie) met en évidence un autre élément clé des priorités des pactes : l'accent mis sur l'agriculture intelligente face au climat, l'agriculture numérique et de précision, la mécanisation et, plus généralement, les intrants de haute technologie. L'agriculture intelligente face au climat (AAC) est un terme vaguement défini qui cherche à réduire les impacts climatiques en intensifiant durablement le système alimentaire. Toutefois, l'absence de lignes directrices claires a permis au concept d'être coopté par l'agro-industrie, ce qui a conduit à qualifier ses pratiques d'écoblanchiment. Les petits exploitants agricoles ont rejeté l'agriculture intelligente face au climat, la considérant comme une nouvelle tentative de donner une nouvelle image et de reconditionner de vieilles solutions qui favorisent les grandes entreprises au détriment de la souveraineté alimentaire (ETC Group, Clay & Zimmerer, 2020).

Les pactes pour la Tanzanie, le Ghana, la Somalie, le Bénin, le Zimbabwe et la Zambie mentionnent tous la technologie CSA. En Somalie, les termes "système de semences formel ou certifié" sont remplacés par "système de semences durable", sans véritable explication de ce qui le rend durable. Les systèmes agro-techniques numériques (un terme confus utilisé par les pactes sans définition claire, mais qui fait partie de leur volonté ultime d'industrialisation agricole), la vulgarisation électronique (pactes de la Sierra Leone, de la Somalie et du Rwanda) et l'agriculture de précision (pacte de l'Ouganda) sont également des exemples de projets de haute technologie des pactes. L'introduction de ces pratiques suscite des inquiétudes quant à la souveraineté des données, à la propriété et à l'accès équitable à des technologies coûteuses destinées au développement agricole. En Sierra Leone, l'objectif des systèmes Ag-Tech sera de "collecter des informations en temps réel pour soutenir la prise de décision". Un centre de données agricoles sera mis en place pour maximiser les informations provenant de sources de données différentes et distinctes. Celles-ci seront utilisées pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Pacte. En tant qu'approche, le Pacte s'appuiera largement sur le secteur privé pour mettre en œuvre ces initiatives" (Pacte de la Sierra Leone). Nous voyons ici comment les innovations de haute technologie peuvent permettre au secteur privé d'influencer les pratiques agricoles sous le couvert de l'aide à la "prise de décision".

### **3.6 PRODUITS AGROCHIMIQUES**

Les engrais chimiques et les pesticides font partie intégrante des stratégies visant à industrialiser l'agriculture en Afrique. Les engrais représentent l'une des industries les plus soutenues par la BAD. En 2014, elle a accordé un prêt à Dangote - l'homme d'affaires le plus riche d'Afrique - de 300 millions USD destiné à la construction d'une raffinerie de pétrole brut et d'une usine de fabrication d'engrais. Un programme spécifique est dédié à l'augmentation de l'utilisation de ces produits par les agriculteurs : le Mécanisme africain de financement des engrais (AFFM), créé en 2006. Pour la période actuelle 2022-2028, le résultat attendu est la distribution de 2 millions de tonnes d'engrais et d'autres intrants à 16 millions de petits agriculteurs, afin qu'ils en appliquent au moins 50 kg par hectare. Les cultures prioritaires de ce programme sont le maïs, le riz, le manioc, le soja, le blé, le sorgho, le millet, le niébé, le cacao, le café, le coton, l'horticulture et le palmier à huile (GRAIN, 2023). Le programme d'engrais de la BAD a été élargi en 2021 pour faire face au coût élevé et à l'indisponibilité des engrais synthétiques et sera probablement un élément clé de la contribution de la BAD aux pactes par le biais de subventions et de crédits.

Bien que certains pactes mentionnent l'importance d'accroître l'utilisation d'engrais organiques par les agriculteurs, ils préconisent plus souvent l'utilisation accrue d'engrais inorganiques et chimiques. Tout comme les semences hybrides, les engrais chimiques et les pesticides représentent une charge financière importante pour les petits exploitants. Au Rwanda, où le Pacte cherche à mobiliser 189 millions de dollars pour les seuls engrais, l'utilisation moyenne d'engrais par hectare devrait augmenter de 20 %, la production totale atteignant 84 000 tonnes par an. Cependant, dans les pays plus petits et plus pauvres, incapables de produire leurs propres engrais inorganiques, une augmentation des intrants synthétiques signifie également une augmentation des importations et de la dépendance.

De nombreuses organisations de petits exploitants agricoles africains s'opposent aux engrais synthétiques en raison des inquiétudes qu'ils suscitent :



- Coût et accessibilité : Les engrais synthétiques sont souvent trop chers pour les petits agriculteurs et les gouvernements qui les subventionnent, ce qui exacerbe les tensions économiques et les inégalités agricoles.
- Dégradation de l'environnement : Leur utilisation peut entraîner l'érosion des sols, la pollution de l'eau et la perte de biodiversité, ce qui nuit aux écosystèmes et à la durabilité de l'agriculture.
- Santé des sols : Les engrais synthétiques ne parviennent pas à améliorer la fertilité des sols à long terme, contribuant ainsi à la dégradation et au déséquilibre des nutriments. Des pratiques durables telles que l'ajout de matières organiques et la rotation des cultures sont préconisées à la place.
- Dépendance : La dépendance à l'égard des engrais synthétiques favorise la dépendance à l'égard des intrants externes et des multinationales, ce qui nuit à l'autonomie et à la résilience des agriculteurs.
- Risques pour la santé : L'exposition aux engrais synthétiques présente des risques de problèmes respiratoires, d'irritation de la peau et d'autres problèmes de santé, ce qui incite à adopter des approches agroécologiques plus sûres.
- Le changement climatique : La production et l'utilisation d'engrais synthétiques contribuent aux émissions de gaz à effet de serre. La réduction de leur utilisation au profit de méthodes agroécologiques peut contribuer à l'atténuation du changement climatique.

En résumé, l'opposition aux engrais synthétiques se concentre sur l'accessibilité financière, l'impact environnemental, la santé des sols, la dépendance, les risques pour la santé et le changement climatique, tout en préconisant des pratiques plus durables, plus équitables et plus respectueuses de l'agriculteur.

## 4. CONCLUSIONS

À une époque où les partisans d'un développement à grande échelle de l'agriculture africaine se débarrassent de la terminologie relative à la révolution verte, les accords de Dakar II fournissent un exemple important de la manière dont les choses peuvent, ou non, être en train de changer. Bien qu'aucun des pactes n'appelle explicitement à une nouvelle révolution verte, les stratégies proposées sont sensiblement les mêmes. Les pactes reprennent les mêmes vieilles stratégies qui se sont avérées infructueuses à maintes reprises, mais en mettant davantage l'accent sur les exploitations agricoles industrielles dirigées par l'agro-industrie. Si les acteurs et les stratégies restent les mêmes, la terminologie et l'important budget changent cette fois-ci. En fin de compte, les pactes s'appuient massivement sur l'industrialisation comme méthode de développement agricole et, ce faisant, présentent de nouvelles menaces pour la souveraineté des petits exploitants agricoles sur le continent.

Avec un budget engagé revendiqué de 30 milliards de dollars à ce jour et un budget total estimé à plus de 60 milliards de dollars, l'investissement proposé à Dakar II dépasse de loin le milliard de dollars consacré à l'Alliance pour une révolution verte en Afrique (Wise, 2021) ou le milliard de dollars que les gouvernements africains dépensent chaque année pour subventionner les intrants, selon les estimations. Les pactes mettent en avant des termes tels que "agriculture intelligente face au climat", "agriculture fondée sur la nature" et "agriculture numérique", qui peuvent sembler offrir des solutions

modernes et de haute technologie aux défis actuels. Toutefois, ces termes masquent l'agenda sous-jacent : l'industrialisation de l'agriculture africaine, au profit des multinationales, souvent au détriment des petits exploitants agricoles et de l'environnement.

En outre, alors que la révolution verte pour l'Afrique s'est largement appuyée sur l'intensification agricole comme approche principale pour augmenter les rendements, nous constatons que les pactes combinent cette approche avec une approche d'extensification agricole. *En d'autres termes*, au lieu de rechercher des rendements plus élevés en utilisant des intrants différents tels que des semences hybrides, des engrais chimiques et des pesticides, cette nouvelle approche vise à augmenter la production en augmentant également de manière significative la superficie des terres cultivées. Cette stratégie diffère radicalement des approches précédentes et peut avoir des conséquences désastreuses sur les droits fonciers des utilisateurs actuels des terres.

Malgré la diversité des systèmes sociaux, écologiques et agricoles présents dans les 40 pays concernés, les solutions proposées par les pactes restent largement uniformes. À l'instar de la révolution verte pour l'Afrique, ces pactes témoignent d'une approche unique du développement, négligeant les nuances nécessaires à la réalisation de progrès justes et inclusifs. Les cultures de produits de base, les intrants mécanisés et les pratiques foncières standardisées rationalisent les divers processus en une seule tentative d'industrialisation. Le contenu des pactes, mais aussi la manière dont ils sont rédigés, suggèrent une approche unique qui ne tient pas compte des intérêts réels des agriculteurs. Compilés et produits par Dalberg Global Development Advisors, un cabinet de conseil en stratégie et en politique très réputé, les pactes suivent un format de rédaction similaire pour chaque pays et sont truffés d'erreurs factuelles, de fautes de frappe et d'une rédaction et d'une présentation globalement médiocres. Les pays sont souvent confondus, les paragraphes se terminent abruptement ou se répètent, et les valeurs numériques sont parfois simplement laissées à xxx ou "à compléter ultérieurement". En outre, la qualité de l'écriture et la profondeur des détails sont nettement inférieures dans les pactes de pays francophones rédigés en français, ce qui suggère que les consultants francophones engagés dans le projet étaient en nombre insuffisant. Le manque de réflexion et d'attention dans la rédaction reflète un manque de soin similaire dans les solutions proposées. Cela nous amène à nous interroger sur les véritables bénéficiaires de ces pactes. Sont-ils réellement destinés à soutenir les petits exploitants agricoles, comme on le prétend, ou servent-ils avant tout l'agenda de l'industrialisation de l'agriculture africaine ? En outre, nous devons nous demander si l'initiative de Dakar II, avec ses pactes pour 40 pays et la mobilisation annoncée de 61 milliards de dollars, représente des plans bien pensés ou un effort de relations publiques à grande échelle et un appel à l'investissement étranger.

Le président de l'Irlande, Michael D. Higgins, a fait entendre la voix de la raison lors du sommet de Dakar II en janvier 2023, là où tout a commencé. Il a contesté le regain d'intérêt pour l'agriculture industrielle monoculturelle et a déclaré : "Nous devons nous demander comment il se fait que les populations africaines soient si dépendantes de trois denrées alimentaires de base et que le modèle de production et de distribution alimentaire en place soit si profondément défectueux". Il a appelé à un changement d'état d'esprit : "Il faut maintenant que les meilleures pratiques écologiques en matière d'agriculture, y compris l'agroécologie, se généralisent. Il s'agit d'une démarche très différente des simples ajustements au modèle agronomique productiviste, un système alimentaire imposé par la colonisation, qui a

exacerbé l'insécurité alimentaire en créant une dépendance excessive à l'égard d'un petit nombre de denrées de base et d'engrais, de pesticides et de semences importés. Les modèles agroécologiques nous montrent une voie qui nous éloigne de la dépendance et de l'insécurité, vers une agronomie décolonisée. Nous devons déployer des efforts concertés pour garantir l'élimination des obstacles à un développement agricole diversifié en Afrique, comme le propose, par exemple, l'agroécologie, si les Africains veulent libérer le potentiel de l'Afrique". (Higgins, 2023).

## 5. RÉFÉRENCES

Adesina, A. (2018). Discours du Dr. Akinwumi A. Adesina, président du Groupe de la Banque africaine de développement, orateur distingué au 94e Forum annuel des perspectives du Département américain de l'agriculture - "Les racines de la prospérité" <https://www.afdb.org/fr/news-and-events/speech-delivered-by-dr-akinwumi-a-adesina-president-african-development-bank-group-distinguished-speaker-at-the-94th-annual-us-department-of-agriculture-outlook-forum-the-roots-of-prosperity-17868>.

Adesina, A. (2022). Discours du Dr. Akinwumi A. Adesina, Président du Groupe de la Banque africaine de développement YARA's Knowledge Exchange Event 29 septembre 2022, Oslo, Norvège. [https://www.afdb.org/sites/default/files/2022\\_09\\_29\\_speech\\_dr\\_akinwumi\\_adesina\\_yaras\\_knowledge\\_exchange76.pdf](https://www.afdb.org/sites/default/files/2022_09_29_speech_dr_akinwumi_adesina_yaras_knowledge_exchange76.pdf)

Banque africaine de développement. (2023a). Sommet de Dakar 2 : Les partenaires du développement s'engagent à verser 30 milliards de dollars pour stimuler la production alimentaire en Afrique. BAD. <https://www.afdb.org/en/news-and-events/press-releases/dakar-2-summit-development-partners-commit-30-billion-boost-food-production-africa-58598>

Banque africaine de développement. (2023b). Les dirigeants africains déclarent leur soutien aux résultats du sommet sur l'alimentation de la Banque africaine de développement et appellent à une mise en œuvre urgente. BAD. <https://www.afdb.org/en/news-and-events/press-releases/african-leaders-declare-support-african-development-banks-food-summit-outcome-call-urgent-implementation-59172>

Banque africaine de développement. (2024). Groupe et centres de recherche pour transformer l'agriculture africaine et améliorer la sécurité alimentaire. <https://www.afdb.org/en/news-and-events/press-releases/african-development-bank-group-and-research-centres-transform-african-agriculture-and-improve-food-security-68239>

Blair, R., Kimbugwe, K., Koleros, A., Mangheni, M., Narayan, Tulika., Usmani, F. (2021). Partenariat pour une transformation agricole inclusive en Afrique, évaluation finale. Mathematica. <https://www.iatp.org/blog/202007/failing-africas-farmers-new-report-shows-africas-green-revolution-failing-its-own-terms>

Boafo, J., Lyons, K. (2022). La rhétorique et les réalités vécues par les agriculteurs de la révolution verte en Afrique : Étude de cas de la région de Brong Ahafo au Ghana. *Journal of Asian and African Studies*. 57(3). 406-423.

Cervigni, R., et Morris, M. (2016). *Faire face à la sécheresse dans les zones arides d'Afrique*. Forum pour le développement de l'Afrique, Groupe de la Banque mondiale.

<https://openknowledge.worldbank.org/server/api/core/bitstreams/6c1d090c-df47-559b-b8d9-753bb57541a7/content>.

CIFOR/ICRAF (2015). Déforestation et dégradation des forêts dans le Bassin du Congo : État des connaissances, causes actuelles et perspectives.

<https://www.cifor.org/knowledge/publication/5894/#:~:text=Slash%20Det%20Dburn%20agriculture%2C,les%20principales%20causes%20de%20déforestation>.

Clay, N., Zimmerer KS. (2020). Qui est résilient dans la révolution verte africaine ? Intensification durable et agriculture intelligente face au climat au Rwanda. *Land use policy* 97.

10.1016/j.landusepol.2020.104558

Partenariat pour les forêts du bassin du Congo, PFBC (2023). Premier poumon" : Cette forêt tropicale pourrait être le plus important puits de carbone au monde. Euronews. <https://pfbc-cbfp.org/news-partner/Euronews-23.html>

Cotula, L. (2009). *Accaparement des terres ou opportunité de développement ? Investissement agricole et transactions foncières internationales en Afrique*. Rapport pour la FAO, le FIDA et l'IIED.

<https://www.iied.org/12561iied>

Groupe ETC. (2023). Déclaration sur le Sommet de Dakar 2 : "L'agriculture intelligente face au climat aggravera la crise climatique. Assess Technology, ETC Group.

<https://assess.technology/featured/statement-dakar-summit-climate-smart-agriculture-climate-crisis/>

FAO, FIDA, UNICEF, PAM et OMS. (2023). L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde en 2023. Urbanisation, transformation des systèmes agroalimentaires et régimes alimentaires sains dans le continuum rural-urbain. Rome, FAO. <https://doi.org/10.4060/cc3017en>

GRAIN (2023). La stratégie de la BAD pour l'agro-industrialisation de l'Afrique. GRAIN.

[https://grain.org/en/article/7016-the-afdb-strategy-to-agro-industrialise-africa#\\_edn16](https://grain.org/en/article/7016-the-afdb-strategy-to-agro-industrialise-africa#_edn16)

Higgins (2023). Discours prononcé par le Président de l'Irlande, Michael D. Higgins - Sommet Feed Africa : Souveraineté alimentaire et résilience - 25-27 janvier 2023. Dakar, Sénégal.

<https://www.afdb.org/fr/news-and-events/speeches/speech-delivered-president-ireland-michael-d-higgins-feed-africa-summit-food-sovereignty-and-resilience-25-27-january-2023-dakar-senegal-58431>

Nyantakyi-Frimpong, H. et Bezner Kerr, R. (2014). Une écologie politique de l'agriculture à haut niveau d'intrants dans le nord du Ghana. *Revue géographique africaine*.

Prášková, D.M. & Novotný, J. (2021) The rise and fall of the New Alliance for Food Security and Nutrition : a tale of two discourses, *Third World Quarterly*, 42:8, 1751-1769, DOI :

[10.1080/01436597.2021.1917355](https://doi.org/10.1080/01436597.2021.1917355)

Autorité rwandaise de gestion de l'environnement (REMA). Rapport sur l'état de l'environnement et les perspectives du Rwanda, chapitre III. Utilisation des terres et agriculture. REMA.

<https://www.rema.gov.rw/soe/chap3.php>

Wise, T. (2021). Jeter de l'argent pour rien : Failing Green Revolution program readies billion-dollar fund drive. IATP. <https://www.iatp.org/throwing-good-money-after-bad#:~:text=The%20organization%2C%20which%20has%20spent,key%20platform%20for%20its%20fundraising.>

## 6. PACTES DE LIVRAISON POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS LES PAYS

Les 40 pactes nationaux sont disponibles sur le site web de la Banque africaine de développement à l'adresse suivante : <https://www.afdb.org/en/dakar-2-summit-feed-africa-food-sovereignty-and-resilience/compacts>

**Les pactes nationaux individuels sont présentés ci-dessous :**

Angola <https://www.afdb.org/en/documents/angola-country-food-and-agriculture-delivery-compact>

Bénin <https://www.afdb.org/en/documents/benin-pacte-pour-l'alimentation-et-l'agriculture>

Botswana <https://www.afdb.org/en/documents/botswana-country-food-and-agriculture-delivery-compact>

Burundi <https://www.afdb.org/en/documents/burundi-pacte-pour-l'alimentation-et-l'agriculture>

Cabo Verde <https://www.afdb.org/en/documents/cabo-verde-pacte-pour-l'alimentation-et-l'agriculture>

Cameroun <https://www.afdb.org/en/documents/cameroun-pacte-pour-l'alimentation-et-l'agriculture>

Comores <https://www.afdb.org/en/documents/comores-pacte-pour-l'alimentation-et-l'agriculture>

Congo <https://www.afdb.org/en/documents/congo-pacte-pour-l'alimentation-et-l'agriculture>

Côte d'Ivoire <https://www.afdb.org/en/documents/cote-divoire-pacte-pour-l'alimentation-et-l'agriculture>

Djibouti <https://www.afdb.org/en/documents/djibouti-pacte-pour-l'alimentation-et-l'agriculture>

Égypte <https://www.afdb.org/en/documents/egypt-country-food-and-agriculture-delivery-compact>

Éthiopie <https://www.afdb.org/en/documents/ethiopia-country-food-and-agriculture-delivery-compact>

Gabon <https://www.afdb.org/en/documents/gabon-pacte-pour-l'alimentation-et-l'agriculture>

Gambie <https://www.afdb.org/en/documents/gambia-country-food-and-agriculture-delivery-compact>

Ghana <https://www.afdb.org/en/documents/ghana-country-food-and-agriculture-delivery-compact>

Guinée-Bissau <https://www.afdb.org/en/documents/guinee-bissau-pacte-pour-l'alimentation-et-l'agriculture>

Kenya <https://www.afdb.org/en/documents/kenya-country-food-and-agriculture-delivery-compact>

Lesotho <https://www.afdb.org/en/documents/lesotho-country-food-and-agriculture-delivery-compact>

Liberia <https://www.afdb.org/en/documents/liberia-country-food-and-agriculture-delivery-compact>

Madagascar <https://www.afdb.org/en/documents/madagascar-pacte-pour-l'alimentation-et-l'agriculture>

Malawi <https://www.afdb.org/en/documents/malawi-country-food-and-agriculture-delivery-compact>

[Mauritanie https://www.afdb.org/en/documents/mauritanie-pacte-pour-lalimentation-et-lagriculture](https://www.afdb.org/en/documents/mauritanie-pacte-pour-lalimentation-et-lagriculture)

[Mozambique https://www.afdb.org/en/documents/mozambique-country-food-and-agriculture-delivery-compact](https://www.afdb.org/en/documents/mozambique-country-food-and-agriculture-delivery-compact)

[Niger https://www.afdb.org/en/documents/niger-pacte-pour-lalimentation-et-lagriculture](https://www.afdb.org/en/documents/niger-pacte-pour-lalimentation-et-lagriculture)

[Nigeria https://www.afdb.org/en/documents/nigeria-country-food-and-agriculture-delivery-compact](https://www.afdb.org/en/documents/nigeria-country-food-and-agriculture-delivery-compact)

République centrafricaine <https://www.afdb.org/en/documents/republique-centrafricaine-pacte-pour-lalimentation-et-lagriculture>

République de Guinée équatoriale <https://www.afdb.org/en/documents/republique-de-guinee-equatoriale-pacte-pour-lalimentation-et-lagriculture>

République démocratique du Congo <https://www.afdb.org/en/documents/republique-democratique-du-congo-pacte-pour-lalimentation-et-lagriculture>

[Rwanda https://www.afdb.org/en/documents/rwanda-country-food-and-agriculture-delivery-compact](https://www.afdb.org/en/documents/rwanda-country-food-and-agriculture-delivery-compact)

[Sénégal https://www.afdb.org/en/documents/senegal-pacte-pour-lalimentation-et-lagriculture](https://www.afdb.org/en/documents/senegal-pacte-pour-lalimentation-et-lagriculture)

Sierra Leone <https://www.afdb.org/en/documents/sierra-leone-country-food-and-agriculture-delivery-compact>

[Somalie https://www.afdb.org/en/documents/somalia-country-food-and-agriculture-delivery-compact](https://www.afdb.org/en/documents/somalia-country-food-and-agriculture-delivery-compact)

[Sud-Soudan https://www.afdb.org/en/documents/south-sudan-country-food-and-agriculture-delivery-compact](https://www.afdb.org/en/documents/south-sudan-country-food-and-agriculture-delivery-compact)

[Tanzanie https://www.afdb.org/en/documents/tanzania-country-food-and-agriculture-delivery-compact](https://www.afdb.org/en/documents/tanzania-country-food-and-agriculture-delivery-compact)

[Tchad https://www.afdb.org/en/documents/tchad-pacte-pour-lalimentation-et-lagriculture](https://www.afdb.org/en/documents/tchad-pacte-pour-lalimentation-et-lagriculture)

[Togo https://www.afdb.org/en/documents/togo-pacte-pour-lalimentation-et-lagriculture](https://www.afdb.org/en/documents/togo-pacte-pour-lalimentation-et-lagriculture)

[Tunisie https://www.afdb.org/en/documents/tunisie-pacte-pour-lalimentation-et-lagriculture](https://www.afdb.org/en/documents/tunisie-pacte-pour-lalimentation-et-lagriculture)

[Ouganda https://www.afdb.org/en/documents/uganda-country-food-and-agriculture-delivery-compact](https://www.afdb.org/en/documents/uganda-country-food-and-agriculture-delivery-compact)

[Zambie https://www.afdb.org/en/documents/zambia-country-food-and-agriculture-delivery-compact](https://www.afdb.org/en/documents/zambia-country-food-and-agriculture-delivery-compact)

[Zimbabwe https://www.afdb.org/en/documents/zimbabwe-country-food-and-agriculture-delivery-compact](https://www.afdb.org/en/documents/zimbabwe-country-food-and-agriculture-delivery-compact)

## Annexe A. L'argent

Le tableau ci-dessous résume les chiffres du budget indiqués dans les 40 pactes nationaux, lorsqu'ils sont disponibles.

	Pays	Coût total (en millions d'USD)	Répartition de l'allocation	Contribution publique (en millions de dollars)	Contribution du secteur privé (en millions de dollars)	Contribution des agriculteurs et des organisations agricoles (en millions de dollars)	Partenaires de développement internationaux (en millions de dollars)
1	Angola	5,700.00		60	5,640		
2	Bénin	491.00	276 millions d'euros pour l'aménagement hydro-agricole des vallées. - 70 millions d'euros pour le développement de la mécanisation agricole. - 48 millions d'euros pour le développement de l'aquaculture. - 40 millions d'euros pour développer les secteurs du lait, de la viande et des œufs de table. - 15 millions de dollars pour le développement de solutions numériques dans le secteur agricole, 42 millions de dollars pour le développement des chaînes de valeur conventionnelles, la culture maraîchère, la transformation et l'accès au marché.				
3	Botswana	40.00					
4	Burundi	163.50					
5	Cabo Verde						
6	Cameroun						
7	Comores	40.35					



8	Congo	1,050.00	350 millions d'euros pour stimuler la productivité et la production agricole. - 450 millions d'euros pour l'industrialisation des chaînes de valeur. - 100 millions de dollars pour des réformes politiques visant à améliorer la qualité de vie la gouvernance tout au long des chaînes de valeur. - 100 millions de dollars pour le renforcement des capacités des structures et institutions concernées, et l'employabilité et l'esprit d'entreprise des jeunes tout au long des chaînes de valeur. - 50 millions d'euros pour la coordination, la communication et le suivi-évaluation du programme.				
9	Côte d'Ivoire	581.00		87	174	29	291
10	Djibuti	199.60					
11	RDC	6,600.00					
12	Égypte	2,290.00		639	1650		
13	Éthiopie	2,840.00	1,44 milliard d'USD pour le blé, 670 millions pour le soja et 574 millions pour la volaille ; ces chiffres combinent les investissements des secteurs public et privé.				
14	Gabon	711.00		83	276		250
15	Gambie	188.26	riz : 143 millions bétail 45 mil		188		
16	Ghana	1,400.00					
17	Guinée Bissau	568.00					
18	Kenya	3,700.00	~230 milliards de KES (1,9 milliard d'USD) pour les coûts spécifiques à l'agriculture, et 210 milliards de KES (1,75 milliard d'USD) pour les coûts spécifiques à l'agriculture.		2,960		
19	Lesotho	150.00					
20	Libéria	331.00	à savoir, Riz : 200, Manioc : 60, Bétail : 41				
21	Madagascar	3,114.00		34.68	236.04		

22	Malawi	95.00	(i) la création de parcs agro-industriels pour la création de valeur ajoutée (50 millions d'USD) ; (ii) l'amélioration de la productivité par la mécanisation et la recherche et le développement technologique (10 millions d'USD), (iii) et le développement de l'infrastructure routière rurale (35 millions d'USD).				
23	Mauritanie	213.80	40,2 millions d'euros pour le lait. - 63,9 millions d'euros pour la viande rouge. - 2,1 millions d'euros pour la volaille. - 87,6 millions d'euros pour la santé animale, l'alimentation du bétail et le renforcement institutionnel.				
24	Mozambique	4,500.00					
25	Niger	1,950.00			248	84	
26	Nigéria	10,600.00					
27	Republique Centrafricaine	210.00					
28	Guinée équatoriale	200.00	- 130 millions d'euros pour le développement des chaînes de valeur agricoles. - 50 millions d'euros pour le développement de la chaîne de valeur de la pêche et de l'aquaculture (PASPA phase II). - 30 millions d'euros pour le projet de développement des cultures maraîchères et de l'arboriculture. - 20 millions d'euros pour le développement de l'élevage.				
29	Rwanda	1,300.00	i) Infrastructure d'irrigation (758 millions de dollars) ; ii) Engrais (189 millions de dollars) ; iii) Semences améliorées (86 millions de dollars) ; iv) Production de ressources animales (143 millions de dollars) ; v) Post-récolte. (53 millions d'USD) vi) Système de vulgarisation (11 millions d'USD) ; et vii) Mécanisation (71 millions d'USD)				

30	Sénégal	2,663.00		1543	776	315	
31	Sierra Leone	410.00					
32	Somalie	563.00	100 millions d'USD seront consacrés aux investissements dans le secteur de la pêche, tandis que 163 millions d'USD seront alloués aux investissements dans le secteur de l'élevage et 290 millions d'USD aux investissements dans les secteurs des céréales, des légumineuses et des graines oléagineuses. Dix millions d'USD seront consacrés à des investissements multisectoriels afin d'améliorer l'environnement politique et réglementaire propice aux investissements.				
33	Sud Soudan	1,150.00	L'investissement total nécessaire pour atteindre zéro importation de céréales (sorgho et riz) est de 1 milliard d'USD pour la période de 5 ans.- L'amélioration de la production de sésame nécessite 100 millions d'USD sur 5 ans.- L'amélioration du secteur de la pêche nécessite 50 millions d'USD sur 5 ans.				
34	Tanzanie						
35	Tchad	1,453.00					
36	Togo						
37	Tunisie	460.00	- 235 millions pour les céréales. - 150 millions de dollars pour l'oléiculture. - 75 millions d'euros pour l'aviculture.				
38	Ouganda	187.00	107 pour les chaînes de valeur de la viande et du lait, 30 pour la technologie et l'agriculture de précision, 50 pour les infrastructures	20			167
39	Zambie	5,000.00		1,000	2,500		1,500
40	Zimbabwe						
	<b>Total</b>	<b>61,112.51</b>			<b>14,648</b>		

## Annexe B. Terre

Le tableau ci-dessous résume les chiffres relatifs à la superficie (en hectares) indiqués dans les 40 pactes nationaux, lorsqu'ils sont disponibles.

	<b>Pays</b>	<b>Hectares de culture supplémentaires</b>	<b>Ha supplémentaires irrigués</b>	<b>Total ha.</b>
1	Angola			
2	Bénin		20,000	
3	Botswana			
4	Burundi	320,500	20,000	
5	Cabo Verde			
6	Cameroun			
7	Comores	100,000	15,000	
8	Congo	100,000		
9	Côte d'Ivoire	105,000	15,000	
10	Djibouti			
11	RDC	4,900,000		
12	Égypte	2,000,000		
13	Éthiopie	2,100,000		
14	Gabon	100,000		
15	Gambie		10,000	
16	Ghana	150,000		
17	Guinée Bissau		15,000	
18	Kenya	500,000	60,000	
19	Lesotho	1,200		
20	Libéria		20,000	
21	Madagascar	100,000		
22	Malawi		43,000	

23	Mauritanie	7,000	25,000	
24	Mozambique	1,800,000		
25	Niger	250,000	45,000	
26	Nigéria	950,000	4,100,000	
27	Republique Centreafricaine			
28	Guinée équatoriale	100,000		
29	Rwanda	980,000		
30	Sénégal	153,500	75,000	
31	Sierra Leone	100,000	30,000	
32	Somalie			
33	Sud Soudan	16,000		
34	Tanzanie		1,200,000	
35	Tchad			
36	Togo			
37	Tunisie	900,000	350,000	
38	Ouganda	3,808,00		
39	Zambie			
40	Zimbabwe		200,000	
	<b>Superficie totale (ha.)</b>	<b>19,533,200</b>	<b>6,243,000</b>	<b>25,776,200</b>
	<b>km2</b>	<b>195,332</b>	<b>62,430</b>	<b>257,762</b>

## Annexe C. Les personnes

Le tableau ci-dessous résume le nombre de personnes impliquées, tel qu'indiqué dans les 40 pactes nationaux, lorsqu'ils sont disponibles.

	Pays	Nombre de personnes impliquées	Notes
1	Angola		
2	Bénin		
3	Botswana		
4	Burundi	1,500,000	nouveaux emplois
5	Cabo Verde		
6	Cameroun		
7	Comores		
8	Congo	12,000	Le nombre de bénéficiaires directs est de 5 600 producteurs de manioc, 448 producteurs de volaille de taille moyenne et 6 000 petits producteurs.
9	Côte d'Ivoire		
10	Djibouti		
11	RDC	4,910,000	Le pacte vise au moins 4 910 000 ménages agricoles.
12	Égypte		
13	Éthiopie		
14	Gabon		
15	Gambie		
16	Ghana		
17	Guinée Bissau		
18	Kenya	2,000,000	Transformer deux millions d'agriculteurs pauvres en producteurs excédentaires
19	Lesotho		
20	Libéria		

21	Madagascar	1,800,000	Programme de développement du riz. "Il devrait améliorer la sécurité alimentaire, les revenus des producteurs et la balance commerciale, et créer 1,8 million d'emplois, dont 250 000 nouveaux.
22	Malawi		
23	Mauritanie		
24	Mozambique	415,000	L'intégration de 415 000 familles dans le cadre de SUSTENTA pour atteindre quatre millions de producteurs d'ici 2025. Dans le cadre de SUSTENTA, les niveaux de productivité ont augmenté : le riz est passé de 1,2 à 2 tonnes/ha et le maïs de 0,8 à 1,2 tonne/ha ; le revenu familial est passé de 200 USD/an à 400 USD/an, et les prix des cultures ont été stabilisés. Le programme est soutenu par plusieurs partenaires, dont la Banque mondiale et la BAD.
25	Niger	300,000	L'augmentation de 45 000 hectares du périmètre de riziculture irriguée devrait bénéficier à au moins 60 000 familles, soit 300 000 personnes, sans compter les producteurs privés et autres opérateurs de la chaîne de valeur du riz.
26	Nigéria		
27	Republique Centrafricaine		
28	Guinée équatoriale		
29	Rwanda	150,000	Marché de gros de Kigali d'une capacité de 150 MT de produits frais au bénéfice de 150 000 petits exploitants agricoles, la création de 3 000 emplois, et un chiffre d'affaires attendu de 13 millions d'USD.
30	Sénégal		
31	Sierra Leone		
32	Somalie		
33	Sud Soudan		
34	Tanzanie		
35	Tchad		
36	Togo		
37	Tunisie		
38	Ouganda	30,000	nouveaux emplois
39	Zambie		
40	Zimbabwe		
	<b>Total :</b>	<b>11,117,000</b>	

## À PROPOS DE L'AFSA

Créée en 2011, l'Alliance pour la souveraineté alimentaire en Afrique (AFSA) est une solide coalition d'organisations de la société civile qui se consacre à la promotion des causes de la souveraineté alimentaire et de l'agroécologie sur le continent africain. Notre alliance comprend diverses entités, notamment des réseaux de producteurs alimentaires africains, des réseaux d'OSC africaines, des organisations de populations autochtones, des organisations confessionnelles, des groupes de femmes et de jeunes, des mouvements de consommateurs et des organisations internationales qui s'alignent sur la mission de l'AFSA. L'AFSA est un réseau de réseaux comptant 41 organisations membres activement engagées dans 50 pays africains, touchant environ 200 millions de personnes.

## NOS MEMBRES

Nous sommes fiers d'avoir une base de membres diversifiée et dévouée, comprenant des organisations qui sont à la pointe de la lutte pour la souveraineté alimentaire et l'agroécologie en Afrique.



## CONTACTEZ-NOUS

Courriel : [afsa@afsafrica.org](mailto:afsa@afsafrica.org)

Pour plus d'informations et pour découvrir nos publications, veuillez [consulter notre site web](#).

Restez au courant de nos activités sur nos canaux de médias sociaux :

- Facebook : @afsafrica
- Twitter : @Afsafrica
- Instagram : @afsafrica
- YouTube : AFSAfrica